

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné par le soussigné secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 6 octobre 2008, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, statuera sur la demande d'autorisation, pour l'exercice d'un usage conditionnel, suivante :

Une demande d'autorisation d'un usage conditionnel relativement à l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux **6274 à 6286, avenue Christophe-Colomb** à des fins de bureau, le tout conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Donné à Montréal, ce 17 septembre 2008

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement